



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 31/03/2018
En exercice :	<b>31</b>	
Présents :	<b>25</b>	Affichage de la convocation : 09/04/2018
Pouvoirs :	<b>5</b>	
Votants :	<b>30</b>	Affichage du compte rendu : 18/04/2018
<b>Présents :</b> MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M. LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danièle, M. COQUARD Henri, M. GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mmes BERNY Carine, TURPANI Solange, CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne donne pouvoir à Mme DURAND Aline, Mme ARNAUD Sandrine donne pouvoir à Mme DUMORTIER Béatrice (de la délibération 1 à 6 et 9 à 12), M. ANDREYS Paul donne pouvoir à M WILLEMIN Edouard, M MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond.		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme DE JERPHANION Marianne		

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 19 mars 2018 à l'unanimité des membres présents à cette séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour pour motif d'urgence : Création d'un système de climatisation et occultation du toit du patio de la crèche la Pirouette : présentation d'un dossier d'aide du Département dans le cadre des appels à projets annuels. En effet, le dossier doit être transmis à une date antérieure au prochain conseil municipal. Approuvé à l'unanimité

***Délibération n° 2018/04/16 n° 01 : Budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » –  
Approbation du compte administratif de l'exercice 2017- Erreur matérielle.***

CONSIDÉRANT l'erreur matérielle dans le report 2016 de la section de fonctionnement dans la délibération du 19 mars 2018. Le report ayant été constaté en excédent alors qu'il était en déficit Sous la présidence de Monsieur Daniel GERARD, doyen d'âge, le compte administratif, pour l'exercice 2017, du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat », présenté par Monsieur Daniel Jullien, Maire au 31 décembre 2017, fait ressortir :

**Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2017 : 69 500,17 €

Résultat de fonctionnement reporté 2016 : 31 166,50 €

**Soit un résultat cumulé de fonctionnement (résultat de clôture) de : 100 666,67 €.**

**Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2017 : 9 926,58 €

Résultat d'investissement reporté 2016 de : - 65 801,31 €

**Soit un résultat cumulé d'investissement (résultat de clôture) de -55 874,73 €.**

**Le résultat de clôture est de 44 791,94 €.**

Les restes à réaliser sont déficitaires de 40 000 €, le besoin de financement à prévoir en section d'investissement est de 95 874,73 €.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30

*Pour la délibération relative à l'approbation du compte administratif, le nombre de votants est de 29 Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.*

*Le Conseil municipal, par 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) retire la délibération n°2 du 19 mars 2018, où une erreur matérielle a modifié le résultat cumulé d'investissement adopte le compte administratif du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » pour l'exercice 2017.*

**Délibération n° 2018/04/16 n° 02 : Budget annexe "Politique Locale de l'Habitat" – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017- Erreur matérielle**

CONSIDÉRANT l'erreur matérielle dans le calcul du résultat cumulé d'investissement du compte administratif du PLH dans la délibération N°2 du 19 mars 2018

CONSIDÉRANT que cette erreur modifie l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Le conseil municipal

Réuni sous la présidence de Monsieur Daniel Jullien, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune nouvelle de Vaugneray.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement l'exercice 2017 de la commune nouvelle de Vaugneray.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**Un excédent cumulé de fonctionnement de 100 666,67 €**

Le Maire explique que ce qui impacte le résultat sont les travaux de la Maison du Parc Vialatoux. Sans cet investissement, les recettes locatives couvriraient intérêts et capital de la dette du PLH.

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) retire la délibération n°6 du 19 mars 2018 pour erreur matérielle ; décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :*

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**  
**Résultat au 31 décembre 2017**

Excédent	100 666,67 €
<b>Excédent au 31 décembre 2017</b>	
– Exécution du virement à la section d'investissement	
– Affectation en réserve (compte 1068 : recettes d'investissement)	95 874,73 €
– Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur	
C/002 : recettes de fonctionnement)	4 791,94 €

**Délibération n° 2018/04/16 n° 03 : Budget annexe "Politique Locale de l'Habitat" – Vote du budget primitif de l'exercice 2018 – erreur matérielle.**

CONSIDÉRANT l'erreur matérielle dans le constat du report 2016 de la section d'investissement de la délibération n°2 du 19 mars 2018 portant approbation du compte administratif 2017 du budget annexe Politique Locale de l'Habitat

CONSIDÉRANT l'erreur matérielle dans l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 au budget primitif 2018 du budget annexe Politique Locale de l'Habitat

Le budget primitif pour l'exercice 2018, présenté par Monsieur le Maire, fait ressortir les chiffres suivants :

• **Section de fonctionnement :**

Dépenses	Recettes
191 000,00 €	207 033,66 €
Prélèvement sur les dépenses de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement de 16 033.66 €	

Soit un budget de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses de : 207 033,66 €

• **Section d'investissement :**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30

Dépenses	Recettes
268 116,45 €	268 116,45 €

Soit un budget d'investissement équilibré en recettes et dépenses de : 268 116,45 €

**Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 475 150,11€**

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) retire** la délibération n°10 du 19 mars 2018 portant approbation du budget primitif annexe 2018 Politique Locale de l'Habitat ; **adopte** le budget primitif du budget annexe "Politique Locale de l'Habitat" pour l'exercice 2018, tel que présenté par Monsieur le Maire.

**Délibération n° 2018/04/16 n° 04 : Marché à procédure adaptée Réaménagement de la maison du Parc Vialatoux Bd des Lavandières : Avenant de prolongation de délai et Avenants aux marchés de travaux**

*1-Avenant de prolongation de délai*

Par marchés notifiés le 9 août 2017, la commune a confié la réhabilitation de la Maison du Parc Vialatoux sis 16 boulevard des Lavandières aux entreprises suivantes :

Lot	Attributaire	Code Postal	Ville
LOT 1 - DEMOLITION MACONNERIE	GIRAUD	69850	Saint Martin en Haut
LOT 2 - CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	RUIZ	69300	Caluire et Cuire
LOT 3 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATION	PONCHON	69670	Vaugneray
LOT 4 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	PONCHON	69670	Vaugneray
LOT 5 - PLATRERIE PEINTURE	LARDY	69230	St Genis Laval
LOT 6 - CARRELAGE FAIENCE	COMPTOIR DES REVETEMENTS	69100	Villeurbanne
LOT 7 - ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	BENIERE	69850	Duerne
LOT 8 - PLOMBERIE SANTAIRES-CHAUFFAGE GAZ-VENTILATION	BENIERE	69850	Duerne

Les différents **fournisseurs du titulaire** du marché ne peuvent livrer les matériels, objets du marché, dans les délais prévus au marché.

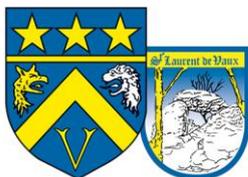
Il convient donc de prolonger, par un acte modificatif, ces délais pour reporter la date de livraison au 3 mai 2018 au lieu du 3 avril 2018.

Cette prolongation de délai n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

*2-Avenants aux marchés de travaux*

Dans le cadre du déroulement du chantier, des travaux supplémentaires sont à prévoir, il est proposé au conseil municipal de valider les avenants suivants :

LOT	Description des prestations supplémentaires	€ HT
-----	---	------



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30**

LOT 1 - DEMOLITION MACONNERIE GIRAUD 69850 Saint Martin en Haut	Réalisation des abords du bâtiment, accès au square (travaux ventilés sur les 3 niveaux)	850,00
	Réhausse de la dalle du local d'activités	430,00
	Raccordement au réseau d'eaux pluviales du local associatif	690,00
	Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales (travaux ventilés sur les 3 niveaux)	6 400,00
	Barreaudage local d'activités	430,00
	Lisse garde corps du logement	1 500,00
	<b>Total Avenant Lot 1</b>	<b>10 300,00</b>
<b>Nouveau montant lot 1</b>		<b>142 391,00</b>
<b>Augmentation</b>		<b>7%</b>
LOT 3 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATION PONCHON 69670 Vaugneray	Plus-value laquage du coffre de la lame et des coulisses du volet roulant du local associatif	450,00
	<b>Total avenant lot 3</b>	<b>450,00</b>
	<b>Nouveau montant lot 3</b>	<b>47 306,00</b>
<b>Augmentation</b>		<b>1%</b>
LOT 4 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS PONCHON 69670 Vaugneray	Fourniture et pose de 29 ml de plinthes dans le logement	770,00
	<b>Total avenant lot 4</b>	<b>770,00</b>
	<b>Nouveau montant lot 4</b>	<b>20 714,81</b>
<b>Augmentation</b>		<b>4%</b>
LOT 5 - PLATRERIE PEINTURE LARDY 69230 St Genis Laval	Fourniture et pose de laine de verre sur plafonds dans le local associatif	450,00
	Fourniture et pose de stiradue contre brique dans le vide sanitaire du local associatif	280,00
	Plafond placostil et moins value toile plafond dans le logement	1 176,40
	Moins value flocage local associatif	- 1 805,65
	Peinture des radiateurs en fonte du local associatif	825,00
	<b>Total avenant lot 5</b>	<b>925,75</b>
	<b>Nouveau montant lot 5</b>	<b>50 912,01</b>
<b>Augmentation</b>		<b>2%</b>

L'ensemble des avenants représentent moins de 3% du montant total de l'opération. Le logement sera disponible courant mai. Il restera à remettre les terres en place sur le terrain et améliorer l'étanchéité du mur côté chocolaterie. Les échafaudages devraient être démontés dans la semaine. Le Maire remercie Gérard DUPLAT et Dominique DAVID pour leur suivi du chantier de cette opération avec un montant d'avenants raisonnable.

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) autorise Monsieur le Maire à signer les avenants de prolongation de délais avec les entreprises suivantes :*

Lot	Attributaire	Code Postal	Ville
LOT 1 - DEMOLITION MACONNERIE	GIRAUD	69850	Saint Martin en Haut
LOT 2 - CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	RUIZ	69300	Caluire et Cuire
LOT 3 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATION	PONCHON	69670	Vaugneray
LOT 4 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	PONCHON	69670	Vaugneray
LOT 5 - PLATRERIE PEINTURE	LARDY	69230	St Genis Laval
LOT 6 - CARRELAGE FAIENCE	COMPTOIR DES REVETEMENTS	69100	Villeurbanne



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30**

LOT 7 - ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	BENIERE	69850	Duerne
LOT 8 - PLOMBERIE SANITAIRES-CHAUFFAGE GAZ-VENTILATION	BENIERE	69850	Duerne

**autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants de prestations supplémentaires avec les entreprises suivantes :

<b>LOT</b>	<b>Description des prestations supplémentaires</b>	<b>€ HT</b>
LOT 1 - DEMOLITION MACONNERIE GIRAUD 69850 Saint Martin en Haut	Réalisation des abords du bâtiment, accès au square (travaux ventilés sur les 3 niveaux)	850,00
	Réhausse de la dalle du local d'activités	430,00
	Raccordement au réseau d'eaux pluviales du local associatif	690,00
	Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales (travaux ventilés sur les 3 niveaux)	6 400,00
	Barreaudage local d'activités	430,00
	Lisse garde corps du logement	1 500,00
	<b>Total Avenant Lot 1</b>	<b>10 300,00</b>
	<b>Nouveau montant lot 1</b>	<b>142 391,00</b>
	<b>Augmentation</b>	<b>7%</b>
LOT 3 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATION PONCHON 69670 Vaugneray	Plus-value laquage du coffre de la lame et des coulisses du volet roulant du local associatif	450,00
	<b>Total avenant lot 3</b>	<b>450,00</b>
	<b>Nouveau montant lot 3</b>	<b>47 306,00</b>
	<b>Augmentation</b>	<b>1%</b>
LOT 4 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS PONCHON 69670 Vaugneray	Fourniture et pose de 29 ml de plinthes dans le logement	770,00
	<b>Total avenant lot 4</b>	<b>770,00</b>
	<b>Nouveau montant lot 4</b>	<b>20 714,81</b>
	<b>Augmentation</b>	<b>4%</b>
LOT 5 - PLATRERIE PEINTURE LARDY 69230 St Genis Laval	Fourniture et pose de laine de verre sur plafonds dans le local associatif	450,00
	Fourniture et pose de stradue contre brique dans le vide sanitaire du local associatif	280,00
	Plafond placostil et moins value toile plafond dans le logement	1 176,40
		- 1
	Moins value flochage local associatif	805,65
	Peinture des radiateurs en fonte du local associatif	825,00
	<b>Total avenant lot 5</b>	<b>925,75</b>
	<b>Nouveau montant lot 5</b>	<b>50 912,01</b>
	<b>Augmentation</b>	<b>2%</b>

**dit que** les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2018, au chapitre 0078 et au budget annexe PLH, au chapitre 006.

**Délibération n° 2018/04/16 n° 05 : Activités avec option TVA- Suppression des activités 008 et 009-Création de deux nouvelles activités**

Le Maire rappelle que dans le cadre d'opérations susceptibles de création de logements locatifs sociaux ou de locaux d'activités il convient de créer des comptes de gestion de TVA spécifiques.

- Les activités relatives à la création de 11 logements locatifs sociaux rue de Malval et au local d'activités du rez-de chaussée sont terminées ou ne sont plus concernées par de la gestion de TVA : il convient de les supprimer.
- Le projet d'aménagement de la Maison du parc Vialatoux, quant à lui, prévoit :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30**

- 1 logement locatif social pour lequel une réduction de TVA au taux en vigueur pour le logement locatif social pourra être constatée en fin d'opération
- 1 local d'activité qui sera loué à un tiers assujéti à TVA

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la mise à jour de l'ensemble de ces services

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide de supprimer les activités avec TVA suivantes : 008-Malval Logements sociaux-009-Malval locaux d'activité ; décide de créer les activités avec TVA suivantes : 010 - Local commercial 16 bd des Lavandières-011 -Logement locatif social 16 boulevard des Lavandières ; mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

***Délibération n° 2018/04/16 n° 06 : Utilisation des recettes supplémentaires procurées par le produit des amendes de police relatives à la sécurité routière : acceptation de la dotation 2017***

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération relative aux amendes de police prise le 22 mai 2017 pour la requalification de la place de la Mairie pour l'aménagement du trottoir permettant de rallier la place des Cadettes à la place du Marché dont le montant estimé des travaux était de 16 550 € HT.

Conformément aux dispositions de l'article R 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil départemental du Rhône a procédé à la répartition de la dotation citée en objet lors de sa séance du 27 octobre 2017 et il convient par la présente délibération d'accepter la subvention d'un montant de 8 026,50 €.

Pour mémoire, les travaux sont déjà effectués

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) accepte la subvention d'un montant de 8 026,50€ ; confirme la réalisation des travaux prévus au budget principal 2017 de la commune, opération 038 section d'investissement.*

***Délibération n° 2018/04/16 n° 07 : Utilisation des recettes supplémentaires procurées par le produit des amendes de police relatives à la sécurité routière : proposition pour la dotation 2018***

Le Maire expose :

Le Conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de polices selon les articles R 2334-10 à R 2334-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T). Sont éligibles, les communes de moins de 10 000 habitants qui n'ont pas transféré la totalité de leurs compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement à un groupement de commune.

Pour les autres collectivités, celles de plus de 10.000 habitants ainsi que les communautés urbaines et autres groupements comptant au moins 10 000 habitants visés au 1° de l'article R. 2334-10 le produit des amendes police leur sont versées directement.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30**

Les types d'opérations éligibles à ce financement sont définis par L'article R 2334-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T)

Pour 2018 il est proposé de présenter l'équipement de valideurs pour permettre la vérification des abonnements et le décompte des trajets chargés sur les cartes OURA des voyageurs utilisant le Transport Communal de Vaugneray, soit trois véhicules. Pour mémoire, ce service de transport fait l'objet d'une convention avec la Région Rhône Alpes par l'intermédiaire du SYTRAL

désignation	Prix unitaire € HT	Qté	Prix total €
Valideur	2 100,00	3	6 300,00
Câblage du véhicule	2 000,00	3	6 000,00
<b>Montant total HT</b>			<b>12 300,00</b>
<b>TVA</b>			<b>2 460,00</b>
<b>TTC</b>			<b>14 760,00</b>

Le Maire explique que si les collégiens et lycéens ont un abonnement annuel, le nouveau système de titres de transports dématérialisé avec la carte OURA ne permet pas aux chauffeurs de vérifier si le voyageur est titulaire de voyages par 10 ou 40 trajets à valider, ou d'un autre abonnement mensuel. Cela met les conducteurs en porte à faux, cette acquisition peut se faire avec l'aide des amendes de police. Pour mémoire, 12540 tickets ont été vendus en 2017. Joëlle CHAMARIE demande si on a une idée du nombre de resquilleurs, car vu le coût de l'investissement, il faudrait l'amortir. Le Maire confirme qu'il y a de plus en plus de resquilleurs. Carine BERNY demande quel sera le moyen de récupérer le montant du trajet si c'est une carte OURA ? Le Maire explique que la commune ne perçoit rien des trajets validés sur la carte OURA, seuls les tickets vendus à l'unité tombent dans les recettes communales. Safi BOUKACEM note que le valideur permettra également de connaître la fréquentation. Olivier BEAU note que si cela permet de faire des statistiques, cela reste cher. Le Maire répond que c'est un prix estimatif qui doit s'affiner en fonction du véhicule. Gerbert RAMBAUD demande si les fréquences de passage des transports en commun ont augmenté ? Le Maire répond qu'un passage de la 147 a été ajouté à 13h30, et la navette de 8h est doublée.

Olivier BEAU souhaiterait que cette subvention puisse être utilisée plutôt pour améliorer la sécurité des piétons dans le village, comme, par exemple, la zone 20km/h du boulevard des Lavandières que personne ne respecte.

*Arrivée de Sandrine ARNAUD à 21h12, le nombre de présents passe à 26, le nombre de pouvoirs à 4, le nombre de votants reste à 30*

Olivier BEAU souhaite savoir qui a pris la décision de présenter ce dossier ? Le Maire répond que les cartes OURA sont en service depuis la rentrée 2017, il existe différents types de machine, il faut une machine qui contrôle et valide. Olivier BEAU note qu'habituellement les amendes de police sont utilisées sur des opérations dédiées à la sécurité routière. Le Maire répond que cette année, il n'est pas prévu de travaux typiquement communaux qui pourraient être présentés, alors que cet achat fait partie des opérations éligibles aux amendes de police. Olivier BEAU réitère sa proposition de proposer des aménagements d'amélioration de la zone 20. Le Maire explique que là aussi, ces travaux seront réalisés par la CCVL, car il s'agira de marquage au sol, qui relève de leur compétence. Daniel MALOSSE confirme qu'avec les transferts de compétences, de moins en moins de travaux sont effectués par la commune. Daniel JULLIEN ajoute qu'à titre d'exemple, l'éclairage public n'est pas prévu dans les travaux éligibles aux amendes de police, alors que leur implantation chemin des roumains sera



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30

clairement destinée à améliorer la sécurité des piétons. Les opérations éligibles sont prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Joëlle CHAMARIE souhaiterait savoir si une comptabilité analytique de la navette communale a été réalisée, afin de pouvoir comparer avec ce qu'aurait coûté une adhésion au Sytral, coût qui semble largement dépassé. Le Maire répond que le coût de l'adhésion aurait été plus cher, cette constatation a déjà été faite. Joëlle CHAMARIE relève que le prix d'installation des valideurs reste cher pour éviter les resquilleurs. Daniel MALOSSE explique que l'aspect des comptabilisations des voyageurs fait aussi partie de l'équipement du véhicule, au même titre que du matériel spécifique, comme l'option porte coulissante avec commande au volant. Joëlle CHAMARIE demande s'ils seront démontables, ce qui est confirmé par le Maire. Safi BOUKACEM rappelle que l'équipement sera garant de l'équité des usagers qui seront tous équipés d'un titre de transport valide. Joëlle CHAMARIE rappelle que des communes proposent d'accéder gratuitement aux transports en commun. Safi BOUKACEM répond qu'il s'agit d'une affirmation : ce n'est pas gratuit, c'est payé par la collectivité, tout service à un coût. Joëlle CHAMARIE explique que c'est gratuit pour l'utilisateur qui est imposable par ailleurs. Le Maire indique que nous sommes dans un service général payant dans lequel le transport communal de Vaugneray s'insère, cela doit être transparent pour l'utilisateur. Safi BOUKACEM ajoute qu'un meilleur suivi des usages permettra d'adapter la fréquence. Le Maire explique que les données seront collectées dans l'entrepôt PLANCHE de Craonne, une à deux fois par semaine. Cela évitera également de mobiliser les chauffeurs pour les comptages, comme ce qui se passe actuellement. Gerbert RAMBAUD note que si nous en arrivons là, c'est que le service est victime de son succès. Joëlle CHAMARIE répond que ce n'est pas un succès.

Le Maire explique que cette année, avec l'augmentation de la population, on aura un dépassement de la fréquentation qui était celle de l'époque du SYTRAL. Les gens le repèrent et c'est utile. La recette ira aussi aux Cars du Rhône, il faudra donc que chacun prenne sa part dans le financement de cet investissement. Olivier BEAU demande si le montant de l'aide est connu, le Maire répond que la somme sera notifiée en juillet.

*Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 4 contre et 1 abstention (majorité des suffrages exprimés) considérant l'utilité du présent projet pour l'implantation de dispositifs de contrôle des titres de transport ; s'engage à réaliser ces investissements prévus au chapitre 21 du budget principal 2018 de la commune.*

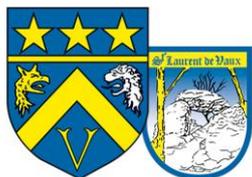
**Délibération n° 2018/04/16 n° 08 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Twirling Bâton de Vaugneray.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention exceptionnelle par l'association Twirling-Bâton de Vaugneray.

Le Club est sélectionné pour le championnat de France qui se déroulera à Dunkerque le week-end de Pentecôte du 18 mai au 21 mai 2018.

Ne pouvant organiser son loto annuel pour financer la participation à ce championnat, en raison des travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes, le club sollicite une subvention exceptionnelle au Conseil municipal pour prendre en charge une partie des frais importants de transports liés à l'éloignement de la manifestation.

Les devis présentés font état d'un montant hors-taxes d'environ 4 500 €.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30**

Gerbert RAMBAUD demande combien de personnes vont partir ? Il y en a 46. Le Maire explique que ce qui est cher est le fait de conserver le car durant tout le week-end. Habituellement, le loto permet de financer ces sorties, mais il ne peut être organisé cette année en raison des travaux de la salle des fêtes. Edouard WILLEMINE demande quelle est la recette du loto ? Philippe LARGE répond qu'ils ont collecté 3000 € l'an dernier. Safi BOUKACEM demande si d'autres demandes d'aide ont été faites ? Daniel MALOSSE répond que la CCVL a été sollicitée, mais il lui sera difficile d'aller sur une aide qui ne concerne qu'une seule commune. Philippe LARGE rappelle que la demande est légitime. Gerbert RAMBAUD demande s'ils ne peuvent pas faire un loto en décalage une fois la salle des fêtes livrée ? Philippe LARGE rappelle que l'association a besoin de trésorerie pour payer les frais de déplacements. Gérard DUPLAT salue leur participation au défilé des classes, on devrait pouvoir les aider un peu, il propose de prendre en charge la totalité de la facture. Solange TURPANI donnerait le manque à gagner du loto qui n'a pas pu être organisé. Safi BOUKACEM propose d'ajouter un petit bonus aux 3000 euros pour les encourager à représenter les couleurs de Vaugneray.

*Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 1 abstention (unanimité des suffrages exprimés) décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 € à l'association Twirling-Bâton de Vaugneray, à titre d'encouragement de la commune aux jeunes sportives ; dit que cette subvention sera imputée au compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé) du budget principal de l'exercice 2018, régulièrement provisionné.*

Le Maire salue la présence de Sandrine ARNAUD, qui est accompagnée d'une représentante de la délégation roumaine qui a visité la commune ces 8 derniers jours et qui sera de retour le lendemain. Au nom du Maire de Dăbuleni, le conseil municipal est remercié pour son accueil, et est attendu pour le festival de la pastèque des 23 et 24 juin.

Départ de Sandrine ARNAUD à 21h12, le nombre de présents passe à 25, le nombre de pouvoirs à 5, le nombre de votants reste à 30

***Délibération n° 2018/04/16 n° 09 : Mise en place d'une convention avec l'UGAP pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP***

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la loi n°2003-8 du 03 janvier 2003 relative au marché du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie ;

Considérant que les différents marchés de la commune se terminent le 31 décembre 2018 ou sont encore sous le régime des tarifs réglementés ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Vaugneray de rejoindre le dispositif d'achat groupé proposé par la centrale d'achat public UGAP pour ses besoins en électricité ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette convention.

Philippe LARGE explique que la commune arrive à la fin de ses contrats signés pour les bâtiments, il convient de les reconduire. L'éclairage public n'avait pas fait l'objet d'une mise en concurrence car cette offre n'existait pas à l'époque. Il semblerait que cela ne soit pas sot de grouper notre demande à celle recensée par l'UGAP, à l'instar de la CCVL qui a fait la même démarche. Le Maire rappelle que l'Ugap est une union de groupement d'acheteurs publics qui, en tant que centrale d'achat, dispense ses membres d'une mise en concurrence pour les produits et services qu'elle lui achète. En électricité, afin



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30

de pouvoir discuter avec les fournisseurs, l'impact devrait être plus important qu'une commune seule, même si cela peut écarter les petits fournisseurs d'une telle commande, alors qu'ils sont enclins à discuter avec les petites communes. Cela permet d'avoir une proposition pour 3 ans, et de voir ensuite la bonne formule de mise en concurrence. Certains contrats se terminant avant le démarrage du marché, des avenants ont été passés pour aller jusqu'à cette date.

Carine BERNY demande des précisions sur la part d'énergie verte. Le Maire indique que la commune s'est positionnée sur 75%. Daniel MALOSSE explique que le volume final se détermine au moment de la contractualisation. Le Maire ajoute que la commune a indiqué 75% afin de manifester auprès de l'UGAP son intérêt pour ce critère.

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve le recours à l'UGAP pour l'achat de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés ; approuve la convention de groupement avec l'UGAP, avec une part d'électricité verte à 75%, autorise Monsieur le Maire à la signer.*

**Délibération n° 2018/04/16 n° 10 : Création de poste - Mise à jour du tableau des effectifs**

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité afin de permettre un suivi des effectifs du personnel communal et afin de s'adapter aux besoins de la collectivité,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :

- Création d'un emploi suite à fin d'un emploi aidé :

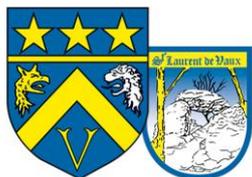
Le poste assurant le service des repas, l'entretien des locaux scolaires et l'intervention périscolaire est occupé par un agent ayant signé un contrat d'accompagnement à l'emploi. Ce dernier prendra fin le 1<sup>er</sup> mai 2018.

Ce besoin étant permanent, il convient de créer un poste temps non complet 26 h hebdomadaires ouvert au cadre d'emploi d'adjoint technique.

Le Maire rappelle l'augmentation du nombre de repas préparés par le restaurant scolaire et le passage de la semaine de 4.5 jours. L'agent occupant le poste assure le service la surveillance, ainsi que l'animation des rythmes scolaires et l'entretien de l'école de Saint Laurent de Vaux. Joëlle CHAMARIE demande où en sont les études de mise en commun d'une cuisine avec le collège privé. Le Maire confirme que c'est toujours d'actualité. Rémi GILLET demande si c'est un poste de titulaire, ce que confirme le Maire, la personne est déjà en poste sur un contrat de droit privé.

Joëlle CHAMARIE demande des précisions sur le poste ouvert aux agents de maîtrise au restaurant scolaire. Le Maire explique que l'agent qui l'occupe bénéficie déjà de ce grade, grâce à la promotion interne. Joëlle CHAMARIE demande s'il n'y a pas une erreur sur le temps de travail du policier municipal qui est indiqué à temps complet. Il n'y a pas d'erreur, la commune met à disposition de Pollionnay cet agent à hauteur d'un mi-temps. Le Maire rappelle qu'il est toujours difficile de comparer les effectifs d'une commune à une autre, qui peuvent, à taille égale, être très différents. La Chambre Régionale des Comptes a relevé les effectifs contraints sur la collectivité, qui, à ce jour, permettent de faire fonctionner les services normalement.

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide la création de l'emploi suivant : Poste d'agent d'entretien scolaire et d'intervention périscolaire ouvert au cadre d'emploi des adjoints technique et à temps non complet : 26h00 hebdomadaires ; actualise en conséquence le tableau des effectifs joint*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30

en annexe ; **dit que** la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du chapitre 012 du budget primitif 2018 de la commune.

**Délibération n° 2018/04/16 n° 11 : Proposition de partenariat avec la Société Protectrice des Animaux en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune**

Le Conseil municipal lors du conseil du 16 janvier 2017 a validé une proposition de partenariat avec la SPA en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune, en raison de la multiplication des chats errants vivant en groupe dans les lieux publics des communes. Dans ce cadre, la Société Protectrice des Animaux propose des partenariats permettant, après capture des animaux concernés, de procéder à leur stérilisation avec une prise en charge de 50% des frais.

Pour 2018, il est proposé de renouveler l'accord passé avec la SPA, pour **5 chats**.  
Le Maire rappelle que les conventions avec la fondation Brigitte Bardot et la fondation 30 millions d'amis permettent la prise en charge quasi intégrale de la quasi-totalité des frais de stérilisation.

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) accepte les termes du partenariat proposé ; fixe le nombre de prise en charge annuelle maximum à 5 chats ; désigne le cabinet vétérinaire de Vaugneray pour assurer les interventions ; autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents s'y rapportant.*

**Délibération n° 2018/04/16 n° 12 : Création d'un système de climatisation et occultation du toit du patio de la crèche la Pirouette : présentation d'un dossier d'aide du Département dans le cadre des appels à projets annuels.**

Le Maire expose :

Le Conseil départemental du Rhône aide les communes et leurs groupements afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L. 1111-10, 1er alinéa du code général des collectivités territoriales qui dispose que "le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande".

Dans le cadre de cet appel à projet le Département souhaite soutenir les investissements portés par les communes et leurs groupements qui respectent les orientations des grandes politiques départementales et s'inscrivent dans la logique de développement durable proposée par le Conseil départemental. Feront l'objet d'une attention particulière les projets relevant des compétences « chef de file » du Département (action sociale, autonomie des personnes, lutte contre la précarité énergétique et solidarité des territoires) ; À ce titre, un axe est proposé sur l'enfance et la petite enfance afin de répondre à la carence du territoire en structures d'accueil des enfants.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet appel à projet le Département souhaite soutenir les investissements portés par les communes et leurs groupements qui respectent les orientations des grandes politiques départementales

CONSIDÉRANT que le projet de d'installation d'u système de climatisation et de travaux d'occultation du toit patio de la crèche La Pirouette sont éligibles au titre de la priorité départementale : enfance et petite enfance et permettront de proposer des locaux conservant une température ambiante conforme aux préconisations réglementaires les jours de forte chaleur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de proposer le projet précité dans les conditions suivantes :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30**

Montant du projet HT :	<b>21.000,00 €</b>
Autofinancement (20%) :	<b>4.200,00€</b>
Subvention sollicitée auprès du département (80%) :	<b>16.800,00 €</b>
Autres aides publiques à solliciter	<b>NÉANT €</b>
Planning prévisionnel : démarrage juin 2018, réception juillet 2018	

Le Maire note que depuis la création de cette crèche il y a 18 ans, la question des fortes chaleurs l'été et du froid intense l'hiver n'intervient que depuis quelques années, signe d'une modification du climat.

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) présente le projet de création d'un système de climatisation et occultation du toit du patio de la crèche la Pirouette, dans le cadre des Appels à projet du Nouveau Rhône ; rappelle le caractère prioritaire des dossiers relatifs à l'enfance et à la petite enfance pour cette année, charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.*

**Communication n° 2018/04/16 n° 01 : Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Rapport de visite des Délégués Départementaux de l'Education Nationale

La question de la pertinence de l'implantation de sèche-mains électriques a été soulevée. Il n'y a pas de solution idéale, les serviettes en papier générant des déchets et les torchons n'étant pas hygiéniques. Les autres dysfonctionnements relevés sont déjà résolus. Gerbert RAMBAUD demande s'il n'existe pas de sèche-mains à UV. Joëlle CHAMARIE invite à être vigilant compte-tenu du nombre important de remarques sur le site de Saint Laurent de Vaux. Le Maire rappelle que des dysfonctionnements signalés n'incombent pas à la commune mais aux enseignants. Il ajoute que les DDEN ont félicité la commune pour le maintien de la semaine de 4.5 jours.

**AUTRES INFORMATIONS :**

- Conseil du mois de Mai décalé au mardi 22 Mai
- Réunion pour le choix de l'agencement intérieur de la salle des fêtes lundi 23 avril à 18h en fonction des propositions de l'architecte
- Ghislaine FROMM indique avoir eu des questions sur l'avancement du projet d'appartements adaptés aux familles de parents âgés avec enfants porteurs de handicap à l'Orangerie. Le Maire précise que l'Orangerie est occupée par l'ADMR, le projet précité concerne la maison bourgeoise. Des contacts ont lieu avec une association de Villefranche Sur Saône, une visite a eu lieu le 26 avril. Ghislaine FROMM indique que l'interlocuteur trouve que le projet est long à se mettre en place. Le Maire répond qu'il faut finaliser le chiffrage des travaux car actuellement il y a deux appartements. Il faudra les modifier, obtenir l'agrément du Département et l'intégrer dans le projet d'extension et réhabilitation des Emeraudes, cela fait beaucoup de choses, la directrice de l'établissement est bien occupée.
- Retour sur la journée du Jeune Citoyen. 93 CM2 qui ont travaillé à la création d'une association, assisté à du théâtre forum et retenu une proposition d'habillage extérieur pour la salle des fêtes en fonction des propositions de l'architecte, avec une petite modification sur un angle à peindre en gris. Daniel MALOSSE constate que le mur couleur brique sera côté Cinéval. Le Maire note que les réflexions des enfants sur ce sujet ont été pertinentes. Gérard DUPLAT apporte des précisions sur les matériaux utilisés sur les extérieurs, le jaune sera en Trespas, qui approche l'aspect du stratifié, très résistant. C'est le même habillage que sous le préau de la cour de l'école primaire. Gerbert RAMBAUD demande si cela existe depuis longtemps et quel est le recul sur ce matériau. Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 avril 2018 A 20 HEURES 30**

répond que cela existe depuis longtemps et que c'est résistant. Il remercie tous les participants, et relaie les retours des enfants qui ont été étonnés que l'on puisse leur consacrer toute une journée, notamment les conseillers municipaux.

- Le Mairie rappelle que la semaine de visite se termine pour les Roumains. Il remercie les accompagnateurs de la journée parisienne qui ont marché 16 km sous la pluie. Cela devrait leur faire des souvenirs, notamment avec la visite de l'assemblée nationale. Geneviève HECTOR annonce qu'ils ont également pu visiter l'hôtel du Département.
- Daniel MALOSSE annonce que le 28 avril seront fêtés les 20 ans de l'intercommunalité, l'USOL honorera également ses champions de plongeon : les festivités sont ouvertes à tous.
- Agriculture : le dernier dimanche de juillet aura lieu le concours de labours.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00.